

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 2 Ventôse, an V.

(Lundi 20 Février 1797).

Ordre donné à tous les commandans des ports de l'état ecclésiastique d'y laisser entrer les vaisseaux anglais. — Troubles excités par les moines à Bologne et en Corse. — Nouvelles d'Angleterre et des bords du Rhin. — Embarquement à Brest de douze cents forçats pour une expédition. — Reflexions sur les prêtres. — Manifeste de Puisaye et diverses piéces relatifs à la conspiration.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 6 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 25 janvier.

Samedi soir, 21, un exprès de Vienne annonça que sa majesté impériale envoyoit à sa sainteté le feld-maréchal-lieutenant Colli, pour commander les troupes pontificales. En conséquence de cet avis officiel, le pape fit parvenir un billet de la secrétairerie au lieutenant-général Gaddi, par lequel il lui notifioit qu'il déclaroit commandant-général M. le baron de Colli, lui ordonnant de le faire reconnoître en cette qualité par toute la troupe. Cet ordre fut publié le lendemain, & lundi matin, 23, les officiers des corps de toutes armes se présentèrent au général en chef qui fit ensuite des revues, & alla, avec le lieutenant Gaddi, inspecter la garnison du château. Hier matin, le bataillon des Corses fut passé en revue. Quand cette inspection sera terminée, le général ira à Civita-Vecchia visiter les fortifications. Il a ordonné de fabriquer 5 mille piques & autant de bayonnettes; & de fonder des piéces du calibre de 36. Il veut porter la cavalerie à 4 mille hommes, & avoir beaucoup de chevaux de transport. On doit mettre en réquisition les chevaux de luxe de cette capitale & ceux de la Marche. Douze compagnies de fusiliers, une compagnie de dragons & une de cavaliers volontaires, formant en tout 2 mille hommes, ont reçu ordre de partir pour Faenza.

Du 27. Vers la fin de la semaine dernière, il a été expédié de la secrétairerie un billet au colonel anglais Dillon, pour l'aviser que dorénavant la nation anglaise pourra librement commercer dans les états du pape. L'amiral de la division de la Méditerranée, auquel cette décision a été notifiée, a expédié un courrier avec une dépêche dans laquelle il remercie sa sainteté. Il a été ordonné à tous les commandans des ports pontificaux d'admettre tout vaisseau anglais de quelque espèce qu'il soit. On assure que des Anglais ont offert au pape des sommes considérables pour les dépenses de la guerre.

Hier, après-dîner, il arriva de Vérone un courrier avec des dépêches pour M. Cacault, chargé d'affaires de

la république française. Ces dépêches devoient contenir le rappel de ce ministre, car il envoya sur-le-champ un billet à l'intendant des postes, afin d'avoir des chevaux; ce qui lui fut aussi-tôt accordé. A six heures de soir, M. Cacault partit avec son secrétaire de légation, M. Bernard, prenant la route de la Toscane pour se rendre à Bologne.

Ce matin, tous les cardinaux, membres de la congrégation d'état, ont reçu un billet de la secrétairerie pour se réunir, ce soir, chez le cardinal Busca, au Vatican. On dit qu'il s'agit d'affaires de la plus haute conséquence.

De Milan, le 7 février.

La ville d'Imola a demandé solennellement sa réunion à la république cispadane. Le sénat de Bologne a envoyé quatre députés pour organiser le pays sur un pied républicain.

Les moines ont excité le peuple à la révolte, tant à Bologne qu'en Corse; mais plusieurs d'entr'eux ont été arrêtés & trois des principaux fusillés. La tranquillité a été rétablie.

On croit que les troupes anglaises quitteront la station de Porto-Ferraio pour aller servir de garnison à Civita-Vecchia.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 28 pluviôse.

Les lettres des bords du Rhin nous annoncent que le général autrichien Werneck vient de faire passer la Lahn à 7 ou 8 mille hommes d'infanterie, à qui il a fait prendre des positions dans les gorges des montagnes dont ce pays est couvert. L'armée ennemie du Bas-Rhin ne sera point affoiblie comme on l'avoit cru; les renforts que l'archiduc Charles conduira en personne, en Italie, seront entièrement tirés du Haut-Rhin. D'un autre côté, les français travaillent avec la plus grande activité au camp retranché qui couvre Dusseldorf, lequel sera garni au commencement de mars, de 140 bouches à feu. La division de l'armée du Nord, commandée par le général Macdonal, vient de quitter Dusseldorf pour entrer en cantonnement sur la rive gauche du Rhin; la division du général Dujardin reste seule actuellement sur

la rive droite. Cette mesure a été nécessaire par la manque absolu de vivres & de fourrages dans ces contrées.

Des lettres de la Haye portent, que la conscription militaire ordonnée par la convention batave, occasionne dans toute la république des murmures & un mécontentement universel. Dans la Frise orientale, les citoyens se sont soulevés & ont pris les armes : d'abord la force armée a marché contre eux ; les mécontents ont fait de la résistance & il y a eu un assez grand nombre de tués & de blessés dans cette occasion. C'est ainsi que les fureurs sanguinaires des révolutions ont passé de France en Hollande. Un peuple grave & réservé est prêt à se laisser entraîner à toutes les violences qu'inspire la rage des factions.

A N G L E T È R R E.

De Londres, le 14 février.

On vient de découvrir une imposture d'un genre peu connu. Un particulier, nommé Claviere, parent de l'ex-ministre des finances de France, se présenta dans une de nos administrations avec une prétendue mission du directoire de France, & s'y prit avec tant d'adresse, qu'on écouta ses propositions. Il offrit la paix, sous condition que la Belgique serait reconnue république indépendante, les conquêtes de l'Italie restituées, la Bavière cédée à l'empereur, les anciennes possessions françaises dans les deux Indes restituées, & que l'Angleterre prêteroit au directoire un capital de 8 millions sterlings. M. Claviere n'ayant pu justifier de son caractère, reçut ordre de sortir de l'Angleterre dans deux fois 24 heures.

La nouvelle de la prétendue nomination du prince de Galles à la place du lord lieutenant d'Irlande, rapportée par plusieurs journaux, est fautive.

Le gouvernement fait faire, le long de nos côtes, les préparatifs d'une vigoureuse défense. Un camp de huit mille hommes vient d'être ordonné pour le mois d'avril dans les environs de Bury; trois autres camps vont être formés autour de Brentwood. La côte nord-est va être protégée par une escadre de douze vaisseaux de ligne & de plusieurs frégates, qui va sortir incessamment de Portsmouth sous les ordres de l'amiral Duncan; il s'est déjà embarqué pour se rendre à la tête de son escadre.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U F I N I S T È R E.

De Brest, le 24 pluviôse.

On n'a parlé, il y a quelque temps, du projet d'enregistrer les forçats de ce port. Quelques-uns ont pu y croire, parce qu'il seroit contraire à la constitution; d'autres rejettoient bien loin même l'idée que le gouvernement pût songer à employer un tel moyen contre les ennemis de la république. Ce projet n'est cependant point une chimère, & il est sur le point de recevoir son exécution: une petite expédition, composée des frégates *la Vengeance* & *la Résistance*, de la corvette *la Constance* & du lugre *le Vautour*, va incessamment partir sous les ordres du chef de division Castagner. Hier & avant-hier on a embarqué sur ces bâtimens environ 1200 forçats, choisis parmi les voleurs, déserteurs & autres militaires insubordonnés; ils sont organisés en corps, sous des chefs pris hors de leur sein, & sont tous également armés & habillés.

Leur destination précise est inconnue, mais on se fonde à présumer qu'elle est pour Fécamp. On ne peut figurer point quelle est la joie de cette nouvelle espèce de soldats; elle va jusqu'à l'enthousiasme; elle est sans doute produite par les promesses qu'on leur a faites & qu'eux seuls connoissent; mais je ne pense point qu'elle puisse être de nature à les autoriser à faire un rapprochement de leur sort à celui des braves militaires, injuriés pour eux-ci.

Le droit de faire grâce n'existe point dans la constitution; jamais il ne s'est exercé d'une manière plus illégal ni plus dangereuse.

De Paris, le 1^{er} ventôse.

On écrit d'Italie que les généraux Joubert & Massena marchent sur Bolsano, au-delà de Trente: c'est la place la plus riche du Tyrol. Angereau est à Trévise & marche sur Trieste. Buonaparte est à Ravenne & marche sur Rome.

Notre plume n'est-elle plus destinée qu'à retracer des horreurs?

Nous avons hésité un moment si nous rendrions compte du jugement rendu le 25 pluviôse par le tribunal criminel de la Seine, qui condamne à la peine de mort Sophie Vidot, âgée de dix-neuf ans; Brigitte Regnier, Cavailhon & Mazet, convaincus d'avoir assassiné un marchand d'indienne, nommé Alexandre.

Sophie Vidot, abusant des attraits qu'elle a reçus de la nature & inspire à Alexandre une passion faneste, & consent à passer la nuit avec lui. Sous prétexte d'une colique violente, elle se leve plusieurs fois, introduit deux assassins dans la maison, s'approche du lit d'Alexandre, lui découvre elle-même la poitrine, comme pour lui prodiguer de nouvelles caresses, en lui demandant avec une voix aussi douce que perfide: «Dors-tu, mon ami...» C'étoit le signal du crime; Alexandre est frappé de plusieurs coups; mais le fer se brise, & ses cris, en faisant accourir les voisins, lui ont sauvé la vie.

Sur les prêtres.

Le projet de loi qui a été présenté hier, relativement aux prêtres, s'éloigne infiniment du caractère révolutionnaire qui domine dans toutes les loix qu'on a voulu faire contre eux. Le message du directoire sembloit appeler les mesures les plus violentes; c'étoit le signal d'une persécution nouvelle; & comme chaque persécution de ce genre a été suivie d'une foule de malheurs, le message du directoire réveillait toutes les alarmes. Où peut s'arrêter l'injustice, lorsqu'au lieu de punir quelques individus, on punit la classe à laquelle ils appartiennent. Quoi! auroit-on fait la révolution pour avoir quelques classes d'hommes éternellement désignées à la proscription? Telle paroît être encore parmi nous la condition des prêtres; vingt loix de sang les ont proscrits, les ont condamnés aux horreurs de l'exil ou à celles de la captivité. Il semble qu'on n'en ait laissé survivre un certain nombre que pour ne pas perdre des victimes à tourmenter. C'est sur eux qu'on détourne la responsabilité de tous les malheurs; on les fait intervenir dans tous les complots. Si le gouvernement se livre à des alarmes, les prêtres en sont les premiers objets; s'il

provogue des loix arbitraires, c'est d'abord contre eux. Ils semblent destinés à servir d'escau pour tous les genres d'injustices qu'on veut tenter, & dans tous les malheurs publics, ils sont les premiers holocaustes à sacrifier.

Que craignez-vous donc, hommes que la peur rend injustes? N'avez-vous point enlevé à ces prêtres toute leur existence politique? Où sont leurs trésors? Qu'est devenue toute leur pompe? votre surveillance ne les environne-t-elle pas de tous côtés? ne les suivez-vous pas d'assez près dans les prisons où ils languissent, dans l'asyle qu'ils partagent avec le pauvre, dans tous les lieux où autorisés par la police ils rendent hommage au dieu de l'univers? La vieillesse est arrivée pour la plupart d'entre eux, l'accablement pour tous, & quand la religion ne leur commanderoit pas impérieusement la paix, la seule lassitude leur preseroit le repos.

Ils sont fanatiques, dites-vous; ils font des fanatiques. Entendez-vous le sens de ce mot, vous qui le proférez? Toute opinion aveugle, opiniâtre, intolérante; toute opinion qui foule aux pieds les loix & la justice pour arriver au triomphe qu'elle desire, qui légitime tous les moyens, qui est féroce & implacable dans sa vengeance, est un fanatisme. L'irreligion elle-même a son fanatisme. Quand vous croyez le combattre, en êtes-vous exempts? Jugez-en par les mesures que la passion vous dicte.

Il y a long-tems que le fanatisme religieux est attaqué en France plus pitoyablement que par vos loix. Il ne renaitra plus; s'il avoit à renaitre, c'est vous seuls, hommes révolutionnaires, qui auriez ramené ses cendres. Toujours persécuteurs, vous aigrissez les âmes foibles; la pitié qu'inspirent vos victimes se tourne en haine contre vous; chaque fois que vous persécutez l'opinion, elle se réfugie contre vous au fond de la conscience.

Vous vous étonnez de voir renaitre la religion, & vous vous en affligez, vous qui gouvernez! Cependant elle est le supplément à nos loix bien imparfaites, elle est le supplément à ce plan d'éducation publique tant de fois promis, & dont l'éternel ajournement livre la génération naissante aux plus terribles chances. Oui, la religion, que vous croyez absente de l'ordre social, dont vous avez voulu la bannir, en fait encore le lien parmi nous; elle anime & console dans ses travaux l'habitant de la campagne, le fait obéir aux loix & contribuer aux charges de la société; elle préserve l'habitant des villes de la corruption & des vices qui l'ont entouré; elle répand son baume salutaire sur les blessures de tous les malheureux que la révolution a faits; elle aide à vivre à celui qui est chargé d'années dans la dure indigence; & celui qui a perdu plus que les biens, qui a perdu l'ami auquel il rapportoit ses pensées, le fils dont il faisoit sa joie, appelle la religion, écoute sa voix qui lui dit: *tu les reverras*, & s'entretient encore avec eux par la pensée & par l'espérance.

Le malheur a ramené parmi nous la religion. D'opailloé de toutes ses pompes extérieures; elle est encore puissante: elle parle moins à l'imagination & plus au cœur. Il semble qu'elle rattache en silence tous les noeuds de la société qui alloient se rompre. Méconnue par le gouvernement, elle travaille sans cesse pour lui. Que lui demande-t-elle maintenant? de ne point renouveler les souvenirs du combat qui exista si long-tems entre elle & l'autorité civile; de ne point placer au nombre des crimes les opinions de la conscience; de ne point persécuter, par de nouveaux supplices, des hommes que défend la pitié

de toutes les âmes sensibles. Quand entendrons-nous la voix qui leur dira:

Vivez, solemnisez vos fêtes sans ombrages.

Si, parmi les hommes que je défends, il s'en trouve quelques-uns qui nourrissent en leur âme la vengeance, qui emploient à aigrir les esprits, un ministère destiné à les calmer, qui prêchent la guerre au nom du Dieu de paix, que toute la rigueur des loix les atteigne & les poursuive; mais séparez les coupables, qu'ils expient seuls les crimes que seuls ils auroient commis. Où s'arrêteroit la dépopulation d'un pays, si pour chaque individu coupable, le gouvernement frappoit à-la-fois la classe, la tribu à laquelle ils appartiennent?

LACRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1^{er} ventôse.

Sous le regne de Robespierre, les dignes agens de la tyrannie décembrale exerçoient l'autorité qui leur étoit confiée avec une si scrupuleuse exactitude & une si impartiale justice, que dans divers endroits ils ont inscrit sur des listes d'émigrés des personnes qui, depuis long-tems, étoient mortes, & leurs biens furent ensuite confisqués. Les héritiers des personnes ainsi inscrites ont formé de nombreuses réclamations contre la loi qui a fixé un terme fatal, passé lequel on ne peut plus se pouvoir pour être rayé de ces listes. Ils demandent que cette loi ne puisse pas leur être opposée.

Noailles, qui rend compte de ces réclamations, pense qu'elles sont fondées, & propose au conseil de prendre une résolution pour excepter de l'article III de la loi du 26 floréal ces pétitionnaires & tous ceux qui se trouvent dans le même cas.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet. Dumon propose quelques changemens à faire à celui des articles de l'instruction pour les assemblées primaires & électorales, qui a empêché que cette instruction ne fût approuvée par les anciens.

Le conseil adopte ces changemens.

Un secrétaire se présente pour lire un message du directoire exécutif. Le président prévient le conseil que ce message est arrivé avant-hier: on n'en a lu alors que la notice; mais on l'a jugé depuis assez important pour être lu en entier.

Par ce message, le directoire exécutif rappelle au conseil, qu'il l'a invité il y a quelques tems à s'occuper de la question de savoir, s'il ne conviendrait pas qu'en certain cas, la peine due à de grands coupables pût être adoucie ou remise, soit lors qu'ils auroient, sur cet espoir, fait connoître des complices, ou lorsqu'ils auroient aidé à découvrir & à déjouer des complots dangereux. Le directoire pense, que dans les circonstances, il importe au salut public que le conseil prenne promptement une décision à cet égard.

Ce message est renvoyé à une commission chargée d'en faire son rapport demain.

Seize membres du nouveau tiers, élus en vendémiaire dernier, ont laissé leurs places vacantes, soit dans l'un, soit dans l'autre conseil; deux par décès, cinq par démissions, trois par l'acceptation de places incompatibles avec les fonctions législatives, & six enfin n'ont point accepté les fonctions qui leur étoient déléguées & n'ont jamais paru au corps législatif. La constitution veut

qu'ils soient remplacés ; leurs pouvoirs dureront jusqu'au 1^{er} prairial de l'an 7^e.

Treillard, rapporteur de la commission des inspecteurs, a exposé que la seule difficulté qui s'est élevée a été de savoir si ceux qui n'ont pas accepté leurs fonctions, sans pourtant le déclarer formellement, & qui seulement ne les ont pas exercées, devoient être remplacés comme les autres. La commission l'a pensé ainsi. Treillard propose un projet de résolution qui pourvoit à ces remplacements comme il suit.

Les départemens d'Ille & Vilaine, d'Indre & Loire, du Pas-de-Calais & de la Somme, en outre des élections à faire pour remplacer le tiers qui va sortir, nommeront de plus chacun un député au conseil des anciens.

Les départemens de la Haute-Garonne, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de Maine & Loir, de la Dordogne, de Fuy-de-Dôme, du Nord, de la Seine & du Var, nommeront chacun un député au conseil des cinq-cents ; ceux du Jura & de la Gironde en nommeront deux, & celui de la Seine-Inférieure trois au même conseil. — Ce projet est adopté.

Hardy dit que la Seine inférieure devoit nommer quatre députés ; & un autre membre, que la Gironde n'a point de tout député au conseil des anciens. Ces faits seront vérifiés sur les procès-verbaux, & les changemens convenables proposés ensuite.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Le directoire exécutif transmet au conseil de nouvelles pièces relatives à la conspiration ; la première est un manifeste de Puisaye ; il porte :

Joseph comte de Puisaye, lieutenant-général des armées du roi, et commandant pour sa majesté en Bretagne, aux fidèles sujets de cette province.

BRAVES ROYALISTES,

Chargé par sa majesté Louis XVIII & par son altesse royale Monsieur, lieutenant-général du royaume, de maintenir le royalisme dans toute sa pureté, je dois vous prévenir contre les pièges qu'on vous tend.

La république n'est plus ; (on rit) ou plutôt ce gouvernement monstrueux s'agit dans les convulsions de l'agonie ; les armées des brigands sont dispersées & anéanties par les continuelles & signalées victoires des puissances coalisées (on rit encore) ; les factieux frémissent à l'approche de ce jour long-tems désiré, & qui sera à jamais célèbre, où le meilleur des rois, avec les restes de sa famille, que la providence a soustraits au fer des bourreaux, entouré de ces héros français dont le malheur n'a pas abattu le courage, & précédé des ministres de notre sainte religion, va paroître & remonter sur le trône de ses pères pour donner le signal de la réconciliation & du bonheur de ce pays.

Des émissaires sont secrètement envoyés par-tout, afin de présenter, comme un remède à l'état des choses, d'associer le trône au régime républicain. Quoi ! l'on offroit au descendant de Henri IV une couronne ensanglantée & enchaînée ! on élèveroit le siege de sa puissance au milieu des assassins de son frere ! O mon maître ! ô mon roi ! qui pourroit, de sang-froid, entendre une pareille propo-

sition ! Vos malheurs ont fait voir votre magnanimité, vous la rejeteriez avec indignation.

Mais non, braves habitans ; vos tyrans n'ont pas changé de projet ; c'est toujours le fils de l'infâme d'Orléans qu'ils veulent placer sur le trône ; ils l'ont éloigné, mais ils le rappelleront quand il en sera tems.

Je jure, pour me conformer à la volonté du roi, de pardonner à tous ceux qui n'ont été qu'égarés. Et vous, braves royalistes, jurez avec moi que nous ne laisserons porter aucune atteinte à la religion catholique, apostolique & romaine, & que nous rétablirons Louis XVIII dans toute la plénitude de sa puissance & de ses droits.

Donné à Nantes, le premier janvier 1797, l'an 3 du règne de Louis XVIII.

Signé, JOSEPH, comte de PUISAYE, commandant pour le roi, en Bretagne.

A cette pièce étoit jointe une lettre de l'administrateur de Nantes, qui l'a fait intercepter & qui l'a envoyée ; il mande que les conspirateurs tentent d'égorger tous les fonctionnaires publics : ils se sont introduits nuitamment chez le président du département & le commissaire du directoire exécutif pour les assassiner. Il transmet une proclamation faite à cet égard à la garde nationale de Nantes, par son commandant, pleine de patriotisme, & par laquelle il excite le zèle, la vigilance & la haine de ses braves freres d'armes contre les royalistes & les contre-révolutionnaires.

Toutes ces pièces seront imprimées, & il sera fait mention honorable au procès-verbal de la proclamation du commandant de la garde nationale de Nantes.

On a fait un rapport sur la conduite honorable & courageuse que la garde du corps législatif a tenue au dernier incendie. Nous le ferons connoître demain.

Le conseil s'est occupé ensuite des postes.

On a ensuite proclamé le résultat du scrutin. Laloi est président ; les nouveaux secrétaires sont : Colombelle, Bachelot, Berlier, Desmollins.

Poulain-Grandpré est président aux anciens.

Bourse du 1^{er} ventôse.

Amsterdam 60 $\frac{5}{8}$, 61 $\frac{5}{8}$.	Lausanne $\frac{3}{4}$ 15 j., 2 $\frac{3}{4}$ m.
Idem courant 59.	Londres 24 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Hambourg 193, 191.	Inscriptions . 10 l., 9 l. 15 s., 10 s., 7 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid 11 l. 5 s.	Mandat . 22 s. $\frac{1}{2}$, 23 9 d., 23.
Madrid effectif . 13 l. 12 s. 6 d.	Or fin 103 liv.
Cadix 11 l. 2 s. 6 d.	Lingot d'arg. . . 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix effective . . 13 l. 10 s.	Piastre 5 liv. 5 s. $\frac{1}{2}$.
Gènes 92 $\frac{1}{2}$, 90 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$.	Quadruple 79 liv. 15 s.
Livourne 101. 30 j.	Ducat d'Hol 11 l. 10 s.
Bâle $\frac{3}{4}$ 15 jours.	Souverain 33 l.
Lyon au pair.	Guinée 25 l. 4.
Marseille au pair.	
Bordeaux au pair 15 jours.	

Esprit $\frac{5}{6}$, 465 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 365 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. — Savon de Marseille, 21 s. $\frac{1}{2}$. — Chandelle, 12 s. $\frac{1}{2}$. — Poivre, 2 liv. 3 s. — Sel, 6 liv. 5 s. le $\frac{3}{4}$. — Amidon, 8 s.